

INSCRIPTION ORDINAIRE

DEMANDE DE DÉROGATION

L'inscription dans les écoles se fait directement auprès du Maire de la commune de résidence (par délégation du Président de la CCAM) ou dans les espaces France Services de Maubourguet, Rabastens et Vic-en-Bigorre. **Seules les demandes de dérogation et les demandes d'inscription d'un enfant de moins de 3 ans au dispositif d'accueil des - 3 ans de Maubourguet, seront validées par le Président de la CCAM.**

ENFANT :

Sexe : F M

Date de naissance : / /

Domicile : n° Rue :

Commune : Code Postal :

PARENTS :

Nom : Prénom :

N° téléphone personnel : Adresse mail

Profession/Employeur : N° téléphone professionnel :

Nom : Prénom :

N° téléphone personnel : Adresse mail

Profession/Employeur : N° téléphone professionnel :

SCOLARITÉ

Demande formulée pour : l'école de **RPI de**
dans la classe de : (soumis à validation de la Directrice _ du Directeur d'école, à l'inscription définitive)

Maternelle : Classe accueil - de 3 ans (Maubourguet) Toute Petite section
Petite section Moyenne section Grande section

Primaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2 Dispositif ULIS

Pour l'école de Rabastens occitan souhaité : OUI NON

Date d'entrée :

JE CERTIFIE EXACTES LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES CI-DESSUS ET COCHÉES CI-APRÈS

J'AUTORISE LA CCAM A COMMUNIQUER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'INSCRIPTION SCOLAIRE DE MON ENFANT AUX RESPONSABLES DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES.

A, le

Signature des parents
(ou du représentant légal)

CADRE RÉSERVÉ AU RÉFÉRENT DE LA COMMUNE OU AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES :

Le Président ou Le Maire (le référent communal) valide, sous réserve de la fourniture des pièces énumérées ci-après, l'inscription de l'enfant :

Le

NOM - PRÉNOM,
Cachet/signature

NOTE AUX PARENTS

Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté

Liste des pièces à fournir pour l'inscription de votre enfant

Cocher les documents remis lors de la constitution du dossier d'inscription

- la fiche « certificat d'inscription » complétée et signée (page 1)
- une photocopie du livret de famille (pour première inscription ou changement dans la famille)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (attestation d'assurance habitation, facture d'électricité ou téléphone, quittance de loyer, contrat de location, titre de propriété...)
- une photocopie du jugement de divorce (pour les parents séparés ou divorcés)
- une photocopie du jugement justifiant de l'autorité légale sur l'enfant (pour les parents séparés ou divorcés, ...)

Sous enveloppe cachetée à l'attention de la Directrice ou du Directeur de l'école :

- une photocopie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations à jour)
- pour les enfants scolarisés pour la 1ère fois, un certificat médical attestant que l'enfant est apte à vivre en collectivité
- un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (pour les enfants ayant déjà été scolarisés dans une autre école que celle demandée) ;

Après l'inscription en mairie ou à la CCAM, le passage devant le directeur ou la directrice d'école est obligatoire. **Seule l'admission effectuée par le responsable de l'école vaut inscription définitive.**

Pour les demandes de dérogation, fournir :

- un courrier motivé, la copie des justificatifs attestant de la situation.

La demande sera étudiée par les services de la CCAM après réception de la réponse écrite de la Mairie.

CADRE RÉSERVÉ AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES :

Le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran autorise, sous réserve de la fourniture des pièces énumérées ci-dessus, l'inscription dérogatoire de l'enfant :

Le

Le Président, Frédéric RÉ